



Vous voulez accueillir une œuvre d'art sur votre immeuble ?

Bruxelles, le 5 décembre 2016 – La Ville de Bruxelles lance un appel à tous les propriétaires d'un bien immobilier situé sur le territoire de la Ville et désireux d'accueillir une œuvre d'art sur un mur extérieur de leur immeuble. Cet appel se fait dans le cadre du développement du Parcours Street Art que développe l'Echevine de la Culture, Karine Lalieux.

Dans le cadre de sa politique de développement du Street Art sur le territoire de la Ville de Bruxelles, Karine Lalieux, développe ou soutient une multitude d'initiatives telles que des murs d'expression libre (*l'Open Wall* au Mont des Arts avec le Collectif Dynamic'Art et *LE M.U.R. Brussels* dans la rue Marché aux Poulets avec l'ASBL Costik), des commandes à certains artistes de renom et des appels à projets. « *Pour réaliser tous ces projets, il faut naturellement disposer d'un budget dédié à la création artistique, mais il faut surtout disposer de murs pour lesquels les propriétaires donnent leur autorisation pour y réaliser des peintures murales* » explique l'Echevine de la Culture.

Aujourd'hui, la Ville a déjà fait réaliser une vingtaine de murales pérennes de type Street Art, sans compter les projets éphémères, mais elle souhaite accroître ce nombre et compte sur le soutien des propriétaires de la Ville pour l'y aider. « *Que vous soyez un propriétaire particulier ou le gestionnaire d'une société immobilière, il vous suffit de disposer d'un mur, visible depuis la rue, qui soit dans un état correct et qui bénéficie d'un recul suffisant pour que les passants puissent en profiter* » dit Karine Lalieux, en s'adressant aux propriétaires de tout type de bien : maisons, immeubles de logements sociaux, bureaux d'entreprise privées ou de Services publics, dépôts, etc.

En cette veille de Saint-Nicolas, c'est un sympathique cadeau qui est offert par le Service Culture de la Ville de Bruxelles, qui propose donc gratuitement l'œuvre d'un street-artist aux propriétaires qui se seront manifestés avant le 15 janvier 2017. Le choix de l'artiste et de l'œuvre revient également à la Ville, mais une concertation préalable sera proposée aux propriétaires. A noter que la Ville se réserve le droit de réaliser, ou non, une œuvre sur les murs proposés en fonction de leur qualité et de la pertinence de leur emplacement. Il est évident que les artistes sélectionnés par la suite, à travers des commandes ou des appels à projet, seront rémunérés pour le travail effectué.

Pour consulter l'appel aux propriétaires dans son entièreté, il suffit de cliquer [ici](#).

Contacts presse

Echevinat de la Culture de la Ville de Bruxelles
emmanuel.angeli@brucity.be – 02 279 48 58